

LE PRÊT APPAREIL ELECTROMENAGER

Objet

- Le prêt permet de financer l'acquisition d'appareils électroménagers neufs auprès de fournisseurs agréés par la BFA

Clientèle cible

- Les salariés

Montant du prêt

- Montant du prêt dans la limite de la quotité cessible
- Montant maximum : 3 000 000 FCFA

Conditions d'octroi

- Etre titulaire d'un compte dans les livres de la BFA
- Ancienneté du compte : 3 mois minimum
- Etre salarié de l'entreprise depuis au moins 2 ans

Durée de remboursement

- Durée maximum : 18 mois

Documents à fournir

- Trois derniers bulletins de salaire ou justificatifs de revenus
- Pièce d'identité en cours de validité (CNI, carte de séjour, attestation d'identité, passeport, ...)
- Facture CIE ou SODECI la plus récente
- Demande de prêt du client signée et datée

Garanties

- Attestation de domiciliation irrévocable du salaire fournie par l'Employeur
- Assurance groupe décès obligatoire
- Billet à ordre
- Compte d'épargne gagé, alimenté par prélèvements automatiques
- Cautionnement facultatif d'une compagnie d'assurances